

17 Octobre 1961 : un crime contre l'Humanité

Malika EL Korso

Maître de Conférences
Département d'Histoire
Institut de Bouzaréah

ABSTRACT

Le **5 octobre 1961**, le Préfet de police Maurice Papon impose un couvre-feu raciste à tous les « Français musulmans d'Algérie » de Paris et des banlieues , de 20h30 à 5h30 du matin. Nous sommes à quelques mois de l'indépendance de l'Algérie. A l'appel de la Fédération de France du FLN , 30000 Algériens , femmes et enfants convergent vers la capitale pour une manifestation pacifique le 17 octobre 1961. Très vite la « bête hideuse » du racisme est lâchée, c'est le massacre, c'est le crime contre l'Humanité dans la capitale des droits de l'homme.

Il y a 48 ans, à l'appel de la Fédération de France du F.L.N. , le mardi 17 octobre 1961 ; 30000 Algériens (Français musulmans d'Algérie, comme on les appelait à l'époque) sont sortis avec femmes et enfants, manifester pacifiquement dans les rues de la capitale française contre le couvre feu raciste et anticonstitutionnel qui leur avait été imposé , le 5 octobre 1961 ,par le préfet de police Maurice Papon. Une répression d'une sauvagerie effroyable s'abat sur eux : la police tire à bout portant. 15000 manifestants sont arrêtés, parqués dans des stades, affamés, torturés, jetés dans la Seine, pendus dans le Bois de Boulogne ou renvoyés à leur « *douars d'origine* » . Les estimations sérieuses font état de 300 morts et de dizaines de disparus du côté des manifestants , aucune victime du côté des forces de l'ordre. Il faut souligner que le 17 octobre ne se résume pas à une seule journée ou soirée, cette tragédie sanglante, « *ce jour de la honte* » pour reprendre l'expression de Michel Winok, a été le point culminant d'une « *chasse au faciès* » qui a commencé bien avant le 17 et qui se poursuivra bien après cette date.

En octobre 1992, dans le *Nouvel Observateur*, l'historien Pierre Vidal Naquet écrit à propos du 17 octobre 1961 :
« *Si on veut parler de crime contre l'Humanité au sens de la Cour de Cassation dans son arrêt du 20 décembre 1955 :*

« Actes inhumains et persécutions , qui au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse mais aussi contre des adversaires de cette politique ; quelle que soit la forme de cette opposition »

Nul doute, confirme P.Vidal Naquet , que nous ayons commis un crime contre l'Humanité ».

Dans son ouvrage *« La bataille de Paris »*, Jean-Luc Einaudi affirme qu'en consultant les registres d'inhumation de cimetières parisiens , il a noté une nette augmentation de décès à partir de septembre 1961. Les corps provenaient de l'Institut médico-légal, c'est-à-dire des corps trouvés sur la voie publique et dont la mort était due à des violences : par balles, pendaison ou noyade dans la Seine , ce qui fera dire à un victime dans une plainte adressée au Procureur de la République , le 3 novembre 1961, : *« La Seine, ce fleuve majestueux qui charmait les touristes et les poètes est devenu un « four crématoire à froid », pour nous les Algériens »* (Patrick Kessel et Giovanni Pirellii : **Le peuple algérien et la guerre, lettres et témoignages 1954-1962**, Maspéro, Paris 1962, p.661). Dans *« Les Algériens, le 17 octobre »*, Marcel et Paulette Péju constatent qu'en juillet, août et septembre 1961, on enregistre une moyenne mensuelle de 150 cas de noyade pour l'ensemble de la France. Dans les colonnes du quotidien catholique français La Croix , daté du 13 novembre 1961 et dans une lettre ouverte, les prêtres de la Mission de France dénoncent la violence de la répression et affirment que les manifestations d'octobre 61 ont eu lieu après plus d'un mois et demi d'exactions plus violentes que dans le passé à l'égard de la population algérienne de la région parisienne.

Bref, à la fin de l'été 61, la situation à Paris nous rappelle étrangement celle d'Alger de l'année 57 quand Massu et ses paras y régnaient en maître. Les manifestations et les répressions sauvages n'étaient pas seulement circonscrites à Paris et dans sa banlieue mais aussi en province : Marseille, Lyon, Metz, Belfort....toutes les régions à forte concentration immigrée. Bien

avant le 17 octobre 61, la police parisienne avait « *l'habitude criminelle* » , pour reprendre l'expression de Benjamin Stora, d'ouvrir le feu sur des cortèges pacifiques d'ouvriers algériens. Quelques brefs rappels historiques s'avèrent nécessaires : le 14 juillet 1953, à Paris, lors du défilé, à la place de la Nation ; la police ouvre le feu sur le cortège du MTLD tuant 7 personnes dont 6 Algériens : Abdelkader Draris, Larbi Daoul, Abdallah Bacha, Isidore Illoul, Amar Tabjadi, Tahar Madjab, et faisant plus de 44 blessés graves. Le 9 mars 1956, une grande manifestation pacifique regroupa plusieurs milliers d'ouvriers algériens aux portes de l'Assemblée nationale .Ils sont venus protester contre le vote des « *pouvoirs spéciaux* » , un dispositif législatif qui devait permettre au gouvernement de continuer et d'intensifier la guerre en Algérie et de couvrir tous les « abus », un pouvoir absolu sera accordé à la police et à l'armée en Algérie. La police ouvre le feu : plusieurs milliers d'arrestations , des morts , des blessés, des cadavres furent repêchés dans la Seine...On ignore encore de nos jours le nombre de victimes.

Dés août 1958, avec l'ouverture en France du deuxième front, la répression s'accroît encore plus. Tous les Algériens sont soumis quotidiennement à la merci de l'arbitraire policier. :

- la chasse au faciès : les policiers tirent sur tout ce qui a un teint basané et qui se promène tard le soir,
- rafles dans les bidonvilles et dans les « garnis », puis internement dans les différents centres de tri,
- des milliers d'hommes arrêtés ,torturés jusqu'à ce que mort s'en suive...

Le 6 octobre 1961, le préfet de police Maurice Papon, avec évidemment l'approbation du gouvernement fait diffuser un communiqué dans lequel : » *il est conseillé , de façon la plus pressante, aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler de nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin* » et par ailleurs : » *il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et aux patrouilles de la police* ». Tout comme les

débits de boissons fréquentés ou possédés par ces derniers , qui doivent fermer à partir de 19h. Une mesure semblable avait déjà été prise en septembre 1958 mais elle ne fut pas appliquée longtemps.

C'était là une mesure de discrimination raciale contraire à la Constitution pour ces citoyens de seconde zone. En fait il s'agissait pour le gouvernement français de combattre et de décapiter la Fédération de France du FLN en paralysant toutes ses activités , comme le souligne un militant Mohammed Ghafir, dit Moh Clichy. La Fédération du FLN se réunit en conseil le 10 octobre et décide d'organiser des manifestations de masse pour boycotter le couvre feu . D'abord fixées pour le 14 octobre, elles sont reportées pour le 17 et doivent se dérouler en trois phases :

- première phase : 17 octobre : manifestation de masse de tous les immigrés qui défilent après 20h avec femmes et enfants, pacifiquement et en ordre dans les principales artères de la capitale,
- deuxième phase : le 18 octobre sera marqué par une grève de tous les commerçants algériens qui fermeront leur établissement toute la journée.

Le FLN a prévu que les forces de l'ordre ne manqueront pas d'intervenir et que de nombreuses arrestations auront lieu durant les deux premières phases, c'est pourquoi

-une troisième phase est prévue pour le 20 octobre où les femmes sont appelées à manifester soit par un défilé identique le soir, soit devant les divers lieux de détentions où se trouvent, leur maris, leur père, leur fils ou leur frère.

Mardi 17 octobre 61

« A l'heure où sous la pluie, le pavé noirci reflète les enseignes au néon, à l'heure où Paris fait la queue à la porte des cinémas, où Paris pousse la porte des restaurants, où Paris ouvre ses huîtres, au moment où Paris commence à s'amuser , ils ont surgi de partout... »(Paulette Péju : *«Ratonnades à Paris »*, Maspéro, Paris 1961, p.17)

Ils sont venus des bidonvilles, de leurs ghettos d'Aubervilliers ou de Nanterre, les mains nues, endimanchés et dignes, pour défiler le

long des Grands Boulevards . Très vite les coups pleuvent « *la bête hideuse du racisme est lâchée* » et rien ne pourra plus l'arrêter : matraquage, fusillade, ratonnade, rafles... Dans la Cour même de la Préfecture de police , les Algériens arrêtés subissent des violences à froid ; dans cette même Cour et bien avant le 17 octobre, Maurice Papon déclarait : *« Pour un coup donné, nous en porterons dix »* , ce qui signifie pour un policier tué, abattez dix Algériens ! Ceci a été compris par de nombreux policiers comme un feu vert pour massacrer les Algériens et c'est ce qui arriva.

Dans la revue Les Temps Modernes (novembre 61), Jean-Paul Sartre parle de « *pogrom* »

« Ces hommes désarmés furent massacrés , laissés agonisants dans les ruisseaux , achevés dans les centres de tri. Pogrom, le mot jusqu'ici ne se traduisait pas en français. Par la grâce du Préfet Papon , sous la Vème République, cette lacune est comblée ».

L'Express daté du 19 rapporte : *« Un premier choc s'est produit au pont de Neuilly où des harkis attendaient une immense colonne descendue de Nanterre et de Puteaux. Un harki tire une rafale de mitraillette tuant un garçon de 15 ans. Une fusillade s'en suivit pendant une demi heure. Après la bataille, la chaussée de l'Avenue du Général De Gaulle était jonchée de débris de toutes sortes : de landeaux d'enfant renversés, de souliers de femmes et de grandes traînées de sang ».*

Au lendemain du 17 octobre, à 6h30 du matin, 6600 personnes sont détenus au Palais des Sports, 2800 au Stade de Coubertin, 350 au poste de l'Opéra, 259 au Commissariat central du IIIème arrondissement, 831 dans les divers commissariats parisiens, 698 dans les commissariats de banlieue (sources : **archives de la Préfecture de Police de Paris**).

18 octobre : grève des commerçants

Les militants de la Fédération de France du FLN font le tour des commerçants algériens pour les sensibiliser ou le cas échéant les obliger à fermer boutique. Des policiers, de leur côté les

contraignent à ouvrir en les menaçant d'arrestation ou de renvoi en Algérie. Selon les rapports de police, environ 833 commerces sur 1407 (59%) fermèrent à partir de midi. Deux heures plus tard, la police de Papon, aidée par les harkis, ; s'inspirant de la « bataille d'Alger » lors de la grève des huit jours ; arrachait les volets des boutiques fermées avec des half-tracks et violentait les propriétaires. A18h30, la police annonçait fièrement que la proportion des commerces fermés était tombée à 4 ou 5% (Jim House et Neil Mac Master : Paris 1961, **Les Algériens, la terreur d'Etat et la mémoire** , éd.Tallandier, Paris 2008 p.162).

Au soir du 18 , la répression continue, dans les banlieues .Les unités de police mobile traquent et ouvrent le feu sur des groupes d'Algériens. Dans la nuit du 19, les arrestations se poursuivent ; les harkis investissent les bidonvilles et redoublent de férocité face à une population féminine terrorisée mais qui , le lendemain, prendra la relève pour aller manifester. Ce même 19 octobre, dans la soirée, Papon publie un communiqué :

« Des renseignements parvenus à la Préfecture de Police, de plusieurs sources, laissent craindre que les agitateurs du FLN projettent une nouvelle manifestation....ils pousseraient lâchement les femmes et les enfants ».

20 octobre : la manifestation des femmes

Au niveau des directives du FLN, il est fait appel aux femmes dans deux phases : le 17 et le 20 octobre. Avec un courage et une détermination extraordinaires ; elles y répondront en masse à l'instar de leurs sœurs de la colonie le 11 décembre 1960. Le 17 octobre, elles sont sorties manifester, pour la première fois, en famille, à côté de leurs époux avec leurs enfants. Dans la dignité , ni cri, ni pancartes ; elles tenaient leurs enfants par la main ou poussaient des landeaux de bébés. Elles sont sorties, peut-être était ce la première fois, de leurs bidonvilles, de leurs baraquements insalubres, pour dire aux Français et au monde entier leur détermination de vivre libre et dans la dignité.

A partir de 10h, des petits groupes de femmes et d'enfants commencèrent à arriver en bus, en métro, en taxi. Elles devaient se

regroupaient devant la Préfecture de Police, mais la plupart se font arrêter à la sortie des bus ou métro. A Nanterre, dès la sortie des bidonvilles, elles se font arrêter, bousculées et insultées, puis sont conduites avec leurs enfants à la Maison départementale, hospice où sont habituellement hébergés les clochards. Ce même jour à midi, 450 femmes et enfants sont conduits à l'hôpital psychiatrique Sainte Anne ; enfermées comme du bétail, elles seront relâchées tard dans la nuit. Le lendemain Paris-Jour titrait à la Une : « *Les Fatma ont râté leur défilé* » et plus loin dans le texte : » *Les musulmanes internées ont exécuté la danse du ventre* ».

Le 27 octobre 1961, Témoignage Chrétien publie le témoignage d'une Algérienne blessée lors de la manifestation du 20 octobre :

« *Les policiers, raconte-t-elle, ont mis en joue mes enfants. Je me suis précipitée pour arracher l'arme...alors ils m'ont battue à coup de poing, de crosse de fusil...l'un m'a prise par les cheveux et traînée par terre pour me faire monter dans la voiture qui a des grillages et la fusillade a éclaté. Ma fille a vu devant elle une femme tomber, son enfant accroché à son dos, vous savez comme chez nous. La même balle les avait transpercés* ».

En Province , les femmes algériennes ont aussi manifesté : à Lyon, Grenoble, Dijon Mulhouse, Belfort, à Reins, à Charleville ...avec toujours les mêmes slogans :

- A bas le racisme
- Vive l'Algérie indépendante
- Libérez nos maris et nos enfants

A chaque fois les manifestations sont violemment dispersées et femmes et enfants sont arrêtés. Et une fois libérées les femmes refont le même parcours, inlassablement jour après jour jusqu'à la mi novembre 1961.

Que reste-il des journées d'Octobre 1961 ?

Pendant une trentaine d'années il y a eu une chape de plomb, le massacre a été oublié et occulté pour la raison d'Etat. La politique de l'injonction de l'oubli a été organisée par des saisies et des censures d'ouvrages (comme celui de Paulette Péju : **Les harkis à Paris**) et de films (comme celui de Jacques Panigel : **Octobre**

61). Les responsables se sont tus , ils ont été amnistiés : le 22 mars 1962, 4 jours après la signature des Accords d'Evian le président de la République De Gaulle prend le décret n°62-328 qui dit en son article 1er « *Sont amnistiées les infractions commises dans le cadre du maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne avant le 20 mars 1962* ».

Les témoins et les familles des victimes se sont emmurés dans un silence assourdissant . La mémoire parisienne a retenu Charonne et ses huit victimes françaises victimes de la fureur policière, lors d'une manifestation contre l'OAS le 8 février 1962 et a oublié le 17 octobre et ses centaines d'Algériens massacrés horriblement dans la capitale des Droits de l'Homme. Il faudra attendre le 30^{ème} anniversaire pour que ce crime contre l'Humanité ressurgisse grâce à des travaux d'historiens, de journalistes, d'associations :SOS racisme, le MRAP, la LDH, Association au nom de la mémoire, Association 17 octobre : contre l'oubli ...qui se rassemblent tous les ans à Paris sur le Pont Saint Michel et dans d'autres lieux pour rappeler et se rappeler qu'un crime a été perpétré contre des manifestants pacifiques.

En septembre 1999, le Parlement français a reconnu que « les évènements d'Algérie » et « les opérations de maintien de l'ordre » étaient une guerre. Lors du procès de Maurice Papon en 1997 à Bordeaux, le tribunal a reconnu, qu'un « massacre » a bien eu lieu le 17 octobre 61 à Paris. Mais c'est à nous, Algériens de faire en sorte pour que les choses aillent plus loin et cela doit passer entre autre par une reconnaissance officielle des crimes commis par la France . Plus qu'un devoir de mémoire , c'est un devoir d'histoire, un devoir de vérité.

REFERENCES

- AMIRI Linda, Les Fantômes du 17 octobre, Ed.Mémoire-Générique, Paris 2001
..... La Bataille de France :la guerre d'Algérie en métropole, R.Laffont, Paris 2004
- EINAUDI Jean-Luc, La Bataille de Paris, 17 octobre 1961, Ed.du Seuil , Paris 1991
.....Octobre à Paris, un massacre à Paris, Fayard , Paris 2001
- Hamon Hervé et Rotman Patrick, Les Porteurs de valises : la résistance française à la guerre d'Algérie, Ed.du Seuil, Paris 1987
- Haroun Ali, La 7^{ème} Wilaya : la guerre du FLN en France, 1954-1962, Ed. du Seuil, Paris 1986
- Le Cour Grandmaison Olivier (sous la dir.), Le 17 octobre 1961 : un crime d'Etat à Paris, La Dispute, Paris 2001
- MacMaster Neil et House Jim « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 » Vingtième siècle, Revue d'histoire, juillet-septembre 2004, p.145-160